

Revenu universel à 1 200 €

Une proposition citoyenne à chiffrer sérieusement

Août 2026

Idée de départ

Garantir à chaque adulte un revenu de base qui permet réellement de vivre, puis appliquer un prélèvement sur les revenus gagnés dès le premier euro. Le revenu de base ne baisse jamais quand on reprend un emploi. Le travail reste donc toujours rémunérateur, mais il devient moins directement lié à la survie matérielle.

Cette proposition ajoute un revenu automatique par enfant et un supplément en cas de handicap important. Elle ne cherche pas à remplacer l'Assurance maladie, l'école ou les services publics. Les retraites et l'assurance chômage garderaient une partie contributive au-dessus du socle universel.

Ce document n'est pas une étude économique officielle. Les chiffres servent à tester les ordres de grandeur et à identifier les points qui doivent être simulés avec des microdonnées réelles. Le but est de faire évaluer le scénario avec INES, EDIFIS ou un outil équivalent, puis de le corriger en fonction des résultats.

1. Le projet en une page

Élément	Proposition de départ
Adulte	1 200 € par mois, versement individuel et automatique
Enfant de 0 à 4 ans	600 € par mois
Enfant de 5 à 17 ans	300 € par mois
Handicap important	supplément à calibrer, cible autour de +80 % net
Fiscalité	prélèvement dès le premier euro de revenu gagné
Aides sous condition	intégration progressive de celles devenues redondantes
Santé et services publics	maintenus à part du revenu universel

- Le revenu de base n'est jamais retiré quand le salaire augmente. Il n'y a donc plus de perte brutale de RSA, de prime d'activité ou d'une autre prestation liée à un seuil.
- Le handicap donne droit à un supplément fondé sur le niveau d'incapacité et les besoins, pas sur le revenu du conjoint.
- Le revenu universel devient le premier étage de la retraite et du chômage, pas un bonus ajouté intégralement par-dessus les droits existants.
- La question centrale reste le financement : quel barème fiscal permet l'équilibre, et qui gagne ou perd selon le revenu et la composition du foyer ?

2. Pourquoi viser environ 1 200 € ?

Un revenu de base à 500 ou 600 € peut simplifier certaines aides, mais il ne permet pas réellement de vivre seul. La logique proposée ici est différente : le socle doit couvrir les besoins essentiels. En 2022, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian était de 1 216 € par mois selon la DREES. *1 200 € sert donc de point de départ lisible, pas de montant définitif.*

Le niveau devrait ensuite être ajusté en fonction des prix, du logement et de l'effet réel sur les comportements. Le système actuel cherche déjà à faire augmenter le revenu disponible avec le travail, mais il le fait en combinant plusieurs prestations et règles. La maquette EDIFIS de la DREES montre par exemple qu'au 1er juillet 2025 une personne seule locataire en zone 2 disposait d'environ 883 € sans activité et de 1 670 € avec un SMIC net de 1 426 €.

L'autre objectif est de changer le rapport au temps de travail. Avec un socle garanti, une personne peut plus facilement accepter un mi-temps, reprendre des études, créer une activité, s'occuper d'un proche ou refuser un emploi très dégradé. Si l'IA et l'automatisation augmentent fortement la productivité, ce mécanisme peut aussi permettre de partager une partie du gain autrement que seulement par le salaire.

3. Architecture proposée

3.1 Adulte

1 200 € par mois, versés individuellement. Pas de condition de ressources, pas de contrôle du revenu du conjoint et pas de déclaration trimestrielle pour conserver le droit. Les règles exactes de résidence et de durée de présence en France doivent être fixées politiquement et juridiquement.

3.2 Enfants

Proposition de départ : 600 € de 0 à 4 ans puis 300 € de 5 à 17 ans. Le montant plus élevé au début sert à absorber une partie des coûts de garde, de couches, de matériel et de la baisse de disponibilité des parents. Une version plus fine pourrait distinguer petite enfance, primaire et adolescence sans créer de dossier supplémentaire : l'âge est déjà connu de l'administration.

3.3 Handicap

Le supplément devrait dépendre du niveau d'incapacité et des besoins, pas du revenu du foyer. La cible proposée est autour de +80 % net dans les situations empêchant réellement de travailler. Un niveau supplémentaire peut être nécessaire lorsque les besoins d'aide humaine sont lourds. Si le supplément est lui-même imposé, son montant brut doit être calibré pour conserver la cible nette.

3.4 Retraite et chômage

Le revenu universel doit être le premier étage, pas un montant versé en plus de tout le reste. Exemple de principe : une personne qui a acquis 1 700 € de pension conserverait 1 200 € de revenu universel et 500 € de pension contributive. Pour le chômage, le socle resterait garanti et un complément temporaire lié à l'ancien salaire pourrait subsister. Les droits déjà acquis doivent être protégés pendant la transition.

3.5 Santé et services publics

Le revenu universel n'a pas vocation à remplacer l'Assurance maladie, l'école, les hôpitaux, les crèches publiques, l'aide humaine liée au handicap ou les services sociaux. L'objectif est de simplifier le revenu monétaire, pas de privatiser les services collectifs.

4. Première simulation : ordres de grandeur

La France compte environ 69,1 millions d'habitants au 1er janvier 2026. Pour un premier calcul, on peut retenir environ 55 millions d'adultes, 3,5 millions d'enfants de moins de 5 ans et environ 10,6 millions de 5 à 17 ans. Ces valeurs suffisent pour tester la taille du mécanisme, pas pour écrire une loi.

Bloc	Hypothèse	Coût brut annuel
Adultes	55,0 M x 14 400 €	792 Md€
Enfants 0-4 ans	3,5 M x 7 200 €	25,2 Md€
Enfants 5-17 ans	10,6 M x 3 600 €	38,2 Md€
Sous-total	hors handicap	855,4 Md€
Supplément handicap	selon population et niveau retenus	environ 7 à 16 Md€

Le coût brut dépasse donc 860 Md€ par an. Ce chiffre ne doit pas être lu comme une dépense nouvelle de 860 Md€. Une partie remplace des prestations existantes, une partie devient le premier étage des retraites et du chômage, et une partie revient immédiatement via le nouveau prélèvement fiscal.

4.1 Quelques flux actuels à mettre en regard

Flux actuel	Ordre de grandeur récent
Minima sociaux, 2024	33,3 Md€
Prime d'activité, 2024	10,3 Md€
Aides au logement de la branche Famille, 2024	15,7 Md€
Prestations d'entretien et d'éducation de l'enfant, 2024	24,5 Md€
Pensions de droit direct, 2024	359,7 Md€
Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), 2024	32,9 Md€
Impôt sur le revenu sur les revenus 2024	92 Md€
Revenus nets déclarés, 2024	1 541 Md€

Ces lignes ne peuvent pas être simplement additionnées ou soustraites. Certaines prestations se recouvrent, certaines doivent rester, et une pension n'est pas une aide. Le vrai calcul doit donc être fait personne par personne, avec un modèle de microsimulation.

4.2 Le taux de 50 % comme scénario de test

Pour comprendre le mécanisme, on peut tester un prélèvement personnel uniforme de 50 % sur les revenus gagnés. **Ce n'est pas le taux proposé comme définitif.** Il sert seulement de repère : chaque euro gagné laisse 50 centimes de revenu disponible en plus du socle de 1 200 €.

Important sur ce scénario

Le prélèvement de 50 % est supposé remplacer au moins l'impôt personnel sur le revenu et les prélèvements que la réforme déciderait d'intégrer. Il ne doit pas être lu comme 50 % ajoutés par-dessus toute la fiscalité actuelle. Les cotisations contributives conservées pour la santé, la retraite ou le chômage doivent être traitées séparément dans la microsimulation.

Revenu mensuel gagné	Prélèvement 45 %	Prélèvement 50 %	Prélèvement 55 %
0 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
500 €	1 475 €	1 450 €	1 425 €
1 000 €	1 750 €	1 700 €	1 650 €
1 478 €	2 013 €	1 939 €	1 865 €
2 000 €	2 300 €	2 200 €	2 100 €
3 000 €	2 850 €	2 700 €	2 550 €
4 000 €	3 400 €	3 200 €	3 000 €
6 000 €	4 500 €	4 200 €	3 900 €
10 000 €	6 700 €	6 200 €	5 700 €

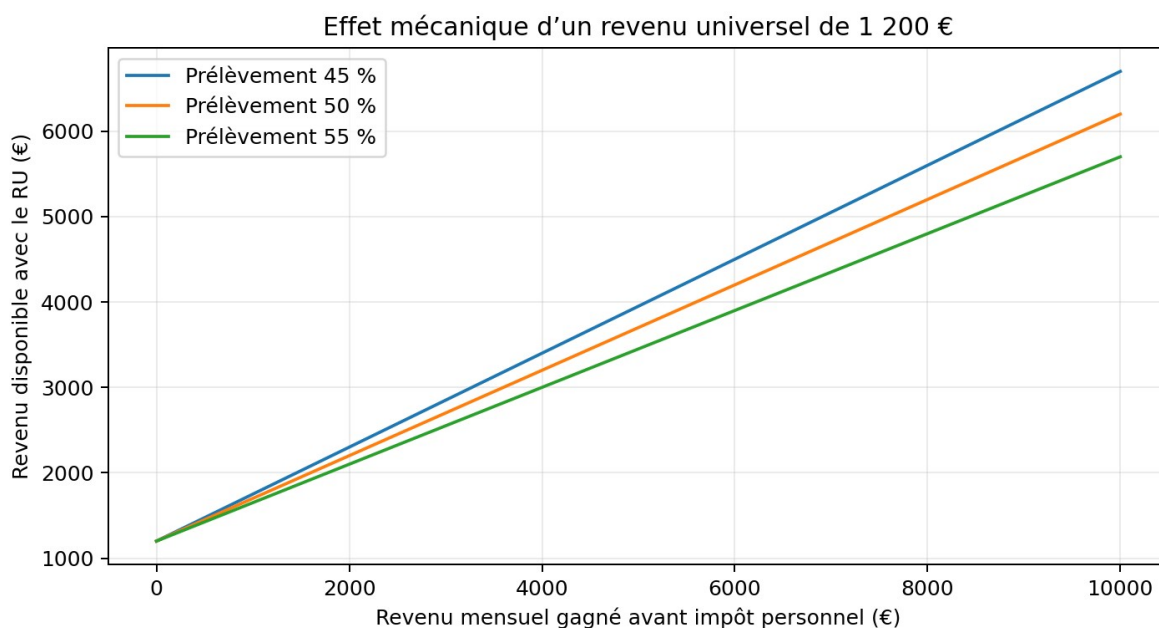


Figure 1. Effet mécanique de trois taux de prélèvement. Le graphique ne constitue pas un chiffrage d'équilibre budgétaire.

5. Cas concrets avec le scénario à 50 %

Situation	Calcul simplifié	Revenu disponible
Adulte sans revenu	1 200	1 200 €
Mi-temps, 1 000 € gagnés	1 200 + 500	1 700 €
SMIC net 2026, env. 1 478 €	1 200 + 739	1 939 €
2 000 € gagnés	1 200 + 1 000	2 200 €
3 000 € gagnés	1 200 + 1 500	2 700 €
4 000 € gagnés	1 200 + 2 000	3 200 €
Couple, un revenu de 2 000 €	2 400 + 1 000	3 400 €
Même couple, enfant 2 ans + enfant 8 ans	3 400 + 600 + 300	4 300 €

Ces exemples montrent seulement la mécanique du nouveau système. Ils ne suffisent pas à dire qu'un ménage est gagnant ou perdant par rapport au droit actuel, car il faut aussi intégrer son logement, ses impôts, ses prestations actuelles, son statut professionnel et ses éventuels revenus du capital.

Le handicap fait apparaître un point important : si la cible est réellement +80 % net, un supplément de 960 € ne peut pas être taxé à 50 % sans correction. Il faut soit exonérer tout ou partie du supplément, soit relever son montant brut. Le calcul peut rester automatique dans les deux cas.

6. Un repère par rapport au système actuel

La maquette EDIFIS 2025 de la DREES fournit un cas-type comparable pour une personne seule locataire en zone 2. Au 1er juillet 2025, sans revenu d'activité, son revenu disponible était de 883 €. Avec un SMIC net de 1 426 €, il atteignait 1 670 € grâce notamment à la prime d'activité.

Personne seule	Système actuel, cas DREES 2025	Modèle RU avec taux de 50 %
Sans emploi	883 €	1 200 €
Avec le SMIC 2025 (1 426 € net)	1 670 €	1 913 €

Cette comparaison est volontairement limitée à un seul cas-type et à la même base de salaire 2025. Elle ne permet pas de conclure pour l'ensemble de la population. À partir des revenus moyens et élevés, le nouveau prélèvement peut devenir supérieur à la fiscalité actuelle. Les couples, les retraités, les indépendants et les revenus du capital doivent être simulés séparément.

7. Ce que cela peut changer pour le temps de travail

Le point intéressant n'est pas seulement la pauvreté. C'est aussi le rapport entre revenu et temps libre. Avec un taux de 50 %, quelqu'un qui peut gagner 2 000 € à temps plein disposerait de 2 200 €.

S'il passe à un mi-temps payé 1 000 €, il disposerait de 1 700 €. Il récupère environ la moitié de son temps de travail en perdant 500 € de revenu disponible, pas 1 000 €.

Cela peut rendre le temps partiel plus accessible. Il faut toutefois rester prudent avec l'idée que cela réduirait automatiquement le chômage. Le nombre d'heures de travail n'est pas un stock fixe. Une entreprise peut remplacer les heures, automatiser, produire moins ou réorganiser le poste. Cet effet doit être mesuré, pas supposé.

8. Les principaux problèmes à tester

Financement réel : Le taux nécessaire dépend du traitement de la CSG, des cotisations, des retraites, du chômage, des revenus du capital, des couples et des prestations supprimées. Les données agrégées ne suffisent pas.

Logement : Si une partie des aides au logement est intégrée au revenu universel sans augmentation de l'offre de logements, une partie du gain peut partir dans les loyers. Une politique du logement doit donc accompagner la réforme.

Temps de travail : Si beaucoup de personnes réduisent leurs heures et que personne ne les remplace, l'assiette fiscale baisse. Il faut au minimum tester des scénarios de -5 %, -10 % et -15 % de revenus taxables.

Hauts revenus et optimisation : Un taux marginal élevé peut pousser à transformer du salaire en dividendes, à déplacer certains revenus ou à partir. L'assiette doit donc traiter de façon cohérente le travail et le capital.

Inflation : Un transfert massif peut augmenter la demande dans les secteurs où l'offre est bloquée, surtout le logement et certains services. Le revenu universel ne crée pas automatiquement des logements, des médecins ou des places en crèche.

Transition : Les prestations existantes ne peuvent pas être supprimées du jour au lendemain. Personne ne devrait perdre un droit avant que le nouveau socle et les règles de transition soient effectivement en place.

9. Faut-il vraiment un taux unique ?

Pas forcément. Être taxé dès le premier euro ne veut pas dire que tous les euros doivent être taxés au même taux. Le taux uniforme à 50 % est pratique pour comprendre le modèle, mais un barème progressif peut être plus acceptable. On ne peut pas construire honnêtement ce barème sans connaître la distribution réelle des revenus, des foyers et des prestations.

La bonne comparaison serait donc de tester au moins trois versions : un taux uniforme, un barème progressif et un impôt négatif équivalent. Pour chacune, il faudrait publier le taux d'effort par décile, le revenu disponible, le coût budgétaire et la sensibilité à une baisse du temps de travail.

10. Une mise en place possible sur cinq ans

Étape	Contenu
Année 1	Microsimulation officielle, débat public, définition de l'assiette fiscale, règles de résidence et protection des droits acquis. Mise en ligne d'un calculateur public.
Année 2	Revenu enfant automatique et première fusion de prestations. Aucune suppression de droit avant mise en place du mécanisme qui le remplace.
Année 3	Premier socle adulte significatif, par exemple 700 à 800 €, avec extinction progressive des aides devenues réellement redondantes.
Année 4	Montée vers 1 000 €, intégration du premier étage du chômage et de certains minima vieillesse.
Année 5	Cible autour de 1 200 €, nouveau barème fiscal complet et évaluation indépendante. Ajustement si les effets sur le travail, les loyers ou les comptes publics diffèrent des prévisions.

11. Ce qu'il faudrait faire simuler

- Faire tourner le scénario dans INES ou un outil équivalent avec des microdonnées fiscales et sociales réelles.
- Publier les gagnants et les perdants par décile de revenu, âge, composition familiale et statut professionnel.
- Tester des revenus adultes à 1 000 €, 1 200 € et 1 400 €, avec plusieurs montants enfants.
- Comparer un taux uniforme et plusieurs barèmes progressifs, avec prélèvement dès le premier euro.
- Tester une baisse de 5 %, 10 % et 15 % de l'assiette liée à une éventuelle réduction du temps de travail.
- Traiter séparément le logement, les indépendants, les retraités, le handicap et les revenus du capital.
- Publier les hypothèses et un calculateur ouvert permettant à chacun de tester sa propre situation.

L'objectif n'est pas de défendre un taux ou un montant coûte que coûte. Si le scénario ne tient pas, il faut le montrer. S'il tient avec certaines variantes, il faut aussi le montrer. L'intérêt de la proposition est justement qu'elle est assez simple pour être testée de façon transparente.

12. Conclusion

Cette proposition part d'un choix politique clair : garantir à chacun un socle permettant de vivre modestement, puis faire en sorte que chaque euro gagné améliore toujours le revenu disponible. En échange, une grande partie des prestations monétaires conditionnelles serait intégrée à un système beaucoup plus automatique et lisible.

Le point difficile n'est pas le principe de versement, qui est techniquement simple. Ce sont le financement, la transition avec les retraites et le chômage, le logement, la réaction du temps de travail et le traitement des hauts revenus. Ces questions peuvent être chiffrées. La suite logique serait donc une microsimulation publique, reproductible et comparée au système actuel, avant de conclure que le modèle est viable ou non.

Sources principales

1. Insee, Bilan démographique 2025, population au 1er janvier 2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8719824>

2. Insee, estimations de population par âge au 1er janvier 2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012692>

3. DREES, Minima sociaux et prestations de solidarité, édition 2025

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/251204-minima-sociaux-et-prestations-de-solidarite>

4. DREES, maquette EDIFIS 2025

<https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse-jeux-de-donnees/260210-redistribution-socio-fiscale-en-2025-actualisation>

5. DREES, La protection sociale en France et en Europe en 2024, édition 2025

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-12/La%20protection%20sociale%20en%20France%20et%20en%20Europe%20en%202024%20-%20R%C3%A9sultats%20des%20comptes%20de%20la%20protection%20sociale%20-%20C3%89dition%202025.pdf>

6. CAF, dépenses de prime d'activité 2024

<https://caf.fr/professionnels/etudes-et-international/5-en-2024-les-depenses-de-prime-d-activite-augmentent-de-14>

7. CAF, prestations pour l'entretien et l'éducation de l'enfant 2024

<https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/7-en-2024-les-depenses-de-prestations-pour-l-entretien-et-l-education-de-l-enfant-augmentent-de-34>

8. CAF, rapport d'activité de la branche Famille 2024

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Professionnels/Actualites/2025/Rapport%20d%27activit%C3%A9%202024/250194_Rapport%20d%E2%80%99activit%C3%A9%20de%20la%20branche%20Famille%202024_v5%20M%20planches.pdf

9. DGFIP, L'impôt sur le revenu 2024, Statistiques n°41

<https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-limpot-sur-le-revenu-2024-ete-plus-dynamique-que-les-revenus>

10. Service Public, revalorisation du SMIC au 1er juin 2026

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18916>